

RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS 2024

Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Sainte-Séraphine pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 6 mai 2025.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2024 ont été de 1 448 577\$, alors que les charges se sont élevées à 1 330 816\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, activités d'investissement et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnements de 139 809\$.

L'excédent non affecté au 31 décembre 2024 s'élevait à 484 778\$.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 248 982\$ en 2024.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Sainte-Séraphine a été effectuée par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

La vérification externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Séraphine au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats des activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2024.

RÉMUNÉRATION	MAIRE	CONSEILLERS
SALAIRE	6 515\$	13 065\$
ALLOCATION	3 257\$	6 534\$

David Vincent,
Maire

Le 6 mai 2025